

# Agents des collèges et des lycées

## CONCERNANT LES PERSONNELS TOS : PAS D'ILLUSIONS À AVOIR!

La CGT s'est toujours opposée à la décentralisation des « TOS » dans plus de 120 collectivités (régions et départements). En effet, la trop grande liberté laissée aux exécutifs locaux, les différences de ressources entre collectivités sont porteuses d'inégalités de traitement pour les régimes indemnitaires, les carrières, la mobilité pour les agents, mais aussi pour le service public d'éducation.

Nous avons toujours revendiqué le retour à l'état des missions d'éducation, néanmoins, le projet de loi prévoit que le périmètre cohérent pour les collèges et lycées serait la région, pourquoi pas! Mais les 11 milliards d'économies programmés d'ici 2017 concerneront aussi les régions déjà mises en difficulté par les transferts des « TOS » de 2006. Les conditions d'accueil des agents transférés seraient dès lors catastrophiques et ne généreraient, en outre, aucune économie! D'après l'ADF, un surcoût annuel de 120 millions d'euros. De plus, les CTAP (Conférence Territoriale de l'Action Publique), instaurées dans les régions dans le cadre de la loi « Métropole » de janvier 2014, prévoient tous les 6 ans une véritable foire où les collectivités diverses pourront déléguer les unes aux autres les compétences sans contrôle, avec une possibilité de révision au bout de trois ans! On voit bien le danger pour les agents.

La revendication CGT du cadre d'emploi «TOS» se pose avec encore plus de force.

## RÉFORME TERRITORIALE Décodage



### LA CGT REVENDIQUE

La CGT, première organisation syndicale dans la Fonction publique territoriale, est déterminée à continuer d'apporter sa contribution au combat d'intérêt général contre la réforme portée par le gouvernement.

En parfaite cohérence avec le Pacte dit de responsabilité, ce projet a pour objectif de réduire les dépenses publiques, et ainsi de baisser le niveau de la participation des entreprises et du capital au financement de notre modèle social, de nos services publics, de notre système de protection sociale.

Le gouvernement Valls reprend ainsi les vieilles recettes austéritaires de ses prédécesseurs Ayrault et Fillon. Déjà utilisées par Margaret Thatcher, et plus récemment en Grèce, en Espagne et au Portugal, elles ont fait la preuve de leur inefficacité économique, de leurs effets dévastateurs pour la cohésion sociale et l'emploi.

Couplées à la métropolisation et à l'intercommunalité à marche forcée, la réduction du nombre de régions et la suppression des conseils généraux, si elles deviennent effectives, affaibliront la démocratie et le service public de proximité. Se poursuivrait ainsi le

dessein si cher aux sociaux libéraux visant la construction d'une Europe fédérale, structurée en fonction des impératifs de la guerre économique mondialisée.

La CGT rejette cette conception de l'organisation territoriale qui porte atteinte aux valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité, et aux principes fondateurs de la République décentralisée : proximité, libre administration, autonomie financière, solidarité, cohérence nationale, égalité de traitement.

D'autres choix sont possibles pour l'emploi, les salaires et le service public, notamment si l'on mobilise ne serait-ce qu'une partie des 200 milliards d'aides et d'exonérations fiscales et sociales dont bénéficie le patronat.

L'heure est donc à l'intervention la plus large possible de tous celles et ceux qui refusent cette régression en termes de démocratie, de service public, de vivre ensemble.

La CGT va poursuivre et amplifier les luttes engagées dans les collectivités. Elle continuera d'œuvrer à l'abrogation de la loi de métropolisation et à l'abandon des projets de loi Lebranchu de réforme territoriale. Avec les personnels, elle poursuivra le combat pour la défense et le développement des services publics territoriaux et des emplois qui les font vivre.

LA CGT REVENDIQUE

## Pénibilité

Le dossier retraite fait l'actualité aujourd'hui, la question de la pénibilité est souvent abordée.

La CGT ne saurait s'en plaindre, elle qui milite depuis longtemps pour qu'elle soit reconnue et qu'il y ait des départs anticipés pour les salariés ayant effectué des travaux pénibles.

S'il y a besoin de reconnaître la pénibilité à travers des départs anticipés, c'est parce que la prévention est absolument indispensable.

L'exposition à ces situations et ces conditions de travail pénibles et usantes ont été identifiées : *rythmes de travail, horaires alternants, décalés, travail répétitif, cadences imposées, longs et fréquents,*

## Gagnons la reconnaissance et la prise en compte de la pénibilité au travail pour des départs à la retraite à 55 ans.

*déplacements, efforts physiques, manutention, port de charges, postures pénibles, vibrations, contraintes articulaires... Environnement agressif, chaleur, froid, fumées, intempéries, bruits, expositions aux agressions et incivilités morales et physiques...* Il est bien évident que, pour certaines expositions, la durée de celles-ci a des conséquences aggravantes pour la santé. De même, certains travaux ont des expositions qui se cumulent.

**Ces travaux doivent être reconnus pénibles.** Des dispositifs collectifs

doivent permettre aux salariés ayant été exposés à ces risques de pouvoir partir avec une retraite à taux plein à 55 ans (ou avant pour certains risques).

Ce sont avant tout les ouvriers qui souffrent dans leur chair. Et ce n'est pas parce qu'on a commencé à parler du stress avec les suicides des cadres de *France Télécom* que cela n'existe pas depuis bien plus longtemps parmi les agents cassés (les poignets, le dos, la nuque, c'est le quotidien depuis des décennies).

**La pénibilité, c'est l'affaire de tous!**